

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 354-2024 modifiant le règlement sur l'abattage des arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1° Lors de la séance ordinaire tenue à Chandler, le 14 février 2024, le conseil de la MRC du Rocher-Percé a adopté le projet de Règlement numéro 354-2024 modifiant le règlement numéro 304-2017 sur l'abattage des arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;
- 2° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 17 avril 2024, à 16h00, au siège social de la MRC du Rocher-Percé**, situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler. Au cours de cette assemblée, la commission de consultation, formée de membres du conseil de la MRC et présidée par le préfet, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3° Le projet de règlement peut être consulté au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé ainsi qu'à celui de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture.
- 4° Le projet de règlement 354-2024 a pour objet d'ajouter un assouplissement visant l'autorisation de coupe progressive en bordure de certains chemins publics.

Donné à Chandler, ce 18^e jour du mois de mars de l'an 2024 (18-03-2024)



Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière